L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 72 RUE D CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 3 FÉVRIER.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

DEUXIÈME PARTIE.

ABBAYE DE PLOGASTEL.

VIII

L'ENFANT PERDU.

(Suite.)

Et le marquis se remit à lire :

Le pêcheur tint sa promesse et éleva l'enfant : seulement, c'était une nature singulière que celle de Marcof : l'argent que lui avait donné le gentilhomme lui pesait comme une mauvaise action.

Il le fit distribuer aux pauvres, et n'en garda pas pour lui la moindre part.

Bientôt l'enfant devint fort et vigoureux, au point que son père adoptif crut devoir l'emmener avec lui, quand il prenait la mer, dans sa barque de pêche.

Le dur métier de marin développa ses membres, et fagnerrit de bonne heure à tous les dangers auxquels sont exposés les marins.

A dix ans, il était le plus adroit, le plus intrépide et le plus batailleur de tous les gars du pays.

Bon par nature, il protégeait les faibles et luttait avec les forts.

Un jour, un méchant gars de dix-huit à vingt ans frappait un enfant pauvre et débile que sa faiblesse empêchait de travailler.

Le jeune Marcof voulut intervenir.

Le brutal paysan le menaça d'un châtiment semblable à celui qu'il infligeait à sa triste victime.

Marcof le défia.

Ceci se passait sur la grève devant une douzaine de matelots, qui riaient de l'arrogance du " moussaillon, " comme ils le nommaient.

Le jeune homme s'avança vers Marcof.

Celui-ci ne reculа pas; seulement il se baissa, ramassa une pierre, et, au moment où son adversaire étendait la main pour le saisir au collet, il lui lança le projectile en pleine poitrine.

La pierre ne fit pas grand mal au paysan, mais elle excita sa colère outre mesure.

—Ah ! fabli gars !..... s'écria-t-il, tu vas la danser !.....

Et, prenant un bâton, il courut sus au pauvre enfant.

Marcof devint pâle, puis écarlate. Ses yeux parurent prêts à jaillir de leurs orbites.

Un charpentier présent à la discussion était appuyé sur sa hache.

Marcof la lui arracha, et, la brandissant avec force, fondit sur le paysan levait son bâton pour le frapper.

—Allons, dit-il, je veux bien !..... coup pour coup !

Le paysan recula.

Les matelots applaudirent, et encouragèrent l'enfant avec eux au cabaret, où il le baptisèrent, " matelot fini. "

Marcof était enchanté.

L'année suivante, Marcof avait onze ans à peine, le pêcheur tomba gravement malade.

En quelques jours la maladie fit de rapides progrès.

Un vieux chirurgien de marine déclara sans la moindre précaution que toutes les remèdes seraient inutiles, et qu'il fallait songer à mourir.

En entendant cette cruelle et brutale sentence, Marcof, qui prodiguait ses soins à celui qu'il croyait son père, Marcof, disons-nous, se laissa aller à un profond désespoir.

Le pêcheur reçut courageusement l'avertissement du docteur, et se prépara à entreprendre ce dernier voyage, qui s'achève par la Mort.

Comme presque tous les marins, il craignait peu la mort, pour l'avoir souvent bravée, et ses sentiments religieux lui promettaient une seconde vie plus heureuse que la première.

Aussi, le docteur parti, il se fit donner sa gourde, avala à longs traits quelques gorgées de rhum, et, ensuite, il alluma sa pipe.

Au moment de mourir, les souffrances avaient disparu, et le vieux matelot se sentit calme et tranquille.

Il profita de cet instant de repos pour appeler près de lui son fils adoptif.

Marcof accourut en s'efforçant de cacher ses larmes.

—Tu pleures, mon gars ! lui dit le pêcheur d'une voix douce.

—Oui, père, répondit l'enfant.

—Et à cause de quoi pleures-tu ?

—A cause de ce que m'a dit le médecin.

—Le médecin est un bon matelot qui a bien fait de me barguer la voile. Vois-tu, mon gars ? je file ma dernière nouaille. Je suis comme un vieux navire qui chasse sur son ancre de miséricorde..... Dans quelques heures le vaisseau sera à la rade et courir vers le bon Dieu sous un voile de fortune. Ne t'afflige pas comme ça, mon gars ! Je n'ai jamais fait de mal à personne ; j'ai consciencе et je serai reçu à la pante d'un caboteur, et quand la mort va venir me jeter son grapin sur ma carcasse, je ne t'oublierai pas l'abordage. La bonne sainte Vierge et notre patron d'Auray me conduiront aux pieds du Seigneur, et, comme j'ai toujours été bon matelot et bon Breton, le paradis me sera ouvert..... Sois donc tranquille et ne t'occupe plus de moi !.....

Marcof pleurait sans répondre.

Le pêcheur se reposa pendant quelques secondes, et reprit :

—Voyons, mon gars, quand les amis n'auront conduit au cimetière, qu'est-ce que tu feras ?

—Je ne sais pas ! fit l'enfant en sanglotant.

—Dame ! mon gars, nous ne sommes point riches ni l'un ni l'autre. J'ai bien encore, dans un vieux sabot caché sous le foyer une dizaine de louis ; mais ça ne peut te mettre à même de vivre longtemps..... Tu n'es pas encore assez fort pour conduire seul une barque de pêche ; et pourtant, avant de m'en aller, je voudrais te savoir à l'abri du besoin, car je t'aime, moi.....

—Et moi aussi, père, je vous aime de toutes mes forces ! répondit Marcof en embrassant le mourant.

—Tu m'aimes, mon gars ?

—Dame ! je n'aime que vous au monde !

Le pêcheur réfléchit profondément. De vagues pensées insaisissables ont son visage.

Il se rappelait la visite du gentilhomme et la promesse qu'il avait faite de ne pas révéler à l'enfant la manière dont il avait été abandonné.

Mais l'étrange divination qui précède la mort lui conseillait de tout dire à son fils adoptif.

Il craignait d'être coupable envers lui en lui cachant la vérité.

Puis il aimait sincèrement Marcof, et il pensait aussi qu'un jour peut-être il pourrait retrouver ses parents qui, sans aucun doute, étaient riches et puissants.

Alors le pauvre enfant se verrait non-seulement à l'abri de la misère, mais encore dans une position brillante et heureuse.

Cependant, avant de prendre un parti, il envoya chercher un prêtre.

Il se confessa et reçut la pardon avec ce qui s'était passé entre lui et le gentilhomme.

Il demanda au recteur ce qu'il devait faire.

Celui-ci était un homme de sens droit et profond.

Il conseilla au pêcheur de suivre l'inspiration de sa conscience, et de ne rien cacher à son fils adoptif de ce qu'il savait sur son passé.

Malheureusement, il ne savait pas grand'chose.

Néanmoins, le prêtre étant présent à l'entretien, le pêcheur dévoila à Marcof le mystère qui avait entouré sa venue dans la cabane de celui qu'il avait coutume d'appeler son père.

Ce récit ne produisit pas une bien grande impression sur l'enfant.

Si mon véritable père m'a abandonné, dit-il avec fermeté, c'est que probablement il avait ses raisons pour le faire. Je ne chercherai jamais à retrouver ceux qui ont eu honte de moi. Je ne connais qu'un homme qui mérite mon amour, c'est le titre de père, et cet homme, c'est vous ! continua-t-il en s'agenouillant devant le lit du mourant. Bénissez-moi donc, mon père, et ne voyez en moi que votre enfant.....

Le pêcheur, attendri, leva ses mains amaigries sur la tête de Marcof. Puis, les yeux tirés vers le ciel, il pria longuement, implora pour l'enfant la miséricorde du Seigneur.

Le prêtre aussi joignait ses prières à celles de l'agonisant.

Il ne fut plus question, entre le pêcheur et Marcof, du gentilhomme qui était venu jadis.

Le lendemain, le marin rendait son âme à Dieu.

Marcof le pleura amèrement.

Il quitta avec la meilleure partie des dix louis qui composaient l'actif de la succession, à faire célébrer un enterrement convenable, à orner la fosse d'une pierre tumulaire, sur laquelle on grava une courte inscription.

Le soir, Marcof revint dans la cabane, qui lui parut si triste et si désolée depuis qu'il s'y trouvait seul, qu'il résolut de quitter son emplacement sa demeure, mais encore Saint-Malo.

Il partit pour Brest.

On était alors en 1765. Marcof avait douze ans à peine.

Il trouva un engagement comme novice à bord d'un navire dont le commandant avait une réputation de dureté et d'habileté devenue proverbiale dans tous les ports de la Bretagne.

Le navire allait aux Indes, et, de là, à la Virginie.

Marcof resta deux ans et demi absent.

A son retour, son engagement était terminé. Mais le vieux loup de mer qui se nommait Jean Bart, et qui était le commandant du Malouin, le retint à son bord.

Marcof, qui avait alors quinze ans, était un jeune garçon fort, adroit et hardi, qui avait navigué sur tous les océans connus.

Il avait essuyé de terribles tempêtes, fait cinq ou six fois le tour du monde, et il avait supporté avec courage et résignation de faim ou de soif dont il fut victime.

Comme on le voit, les aventures ne lui étaient pas inconnues.

Aussi était-il devenu de bonne heure un dénicheur de loups marins, et il se montrait aux autres comme un pêcheur intrépide, connaissant de point en point la mer, et doué de bravoure, d'habileté, de courage et d'habileté peut-être au-dessus de son âge.

Jusqu'alors l'existence du jeune marin avait été heureuse, sauf bien entendu, les dangers inséparables de la vie de l'homme de mer.

Cependant on le voyait parfois triste et morose.

Il se sentait mal à l'aise en ce cadre d'où manquait celui auquel il rêvait.

Parfois, dans ses rêves, il voyait devant lui un avenir large et brillant, et ces ambitions naguère endormies se réveillaient, le réalité lui faisait pressentir un regret.

En un mot, il fallait à cette nature douce et généreuse, à cette intelligence développée hâtivement, une existence plus large, plus aventureuse, de longueurs de temps.

Il n'était pas toujours à vrai dire ambitieux, comme peut l'être un homme qui a devant lui un but à atteindre, mais il sentait qu'il était appelé à quelque chose de plus grand que ce qu'il appelait n'était pas l'ordinaire limite.

IX.

LA DÉSERTE.

Vers la fin de 1773, un des riches armateurs de la Bretagne, qui avait perdu successivement sept navires, tous pris ou coulés par les pirates de Tripoli, résolut d'armer définitivement la Méditerranée depuis des siècles, eut le désir bien légitime de venger ces désastres.

De plus, le digne négociant pensa avec raison que voler des voleurs était une œuvre pie, pénitent des péchés commis lui-même bien plus méritoire encore, puisqu'elle aurait le double avantage de leur prendre ce qu'ils avaient pris, et de les punir ensuite.

En conséquence, il fit construire, à Lorient, un charmant brick ayant bonne gréé, élancé de carène, propre à donner la chasse, et qui portait dix-huit canons entre-ponts et vingt jolis canons de demi.

Le brick, une fois lancé et prêt à prendre la mer, fut baptisé sous le nom de la Félicité, et on obtint du ministre des affaires de marque pour le capitaine que le dégommerait.

Félicité ce capitaine qu'il s'agissait de trouver.

Il faut dire qu'à cette époque vivait à Brest un officier de marine nommé Charles Cornic.

Charles Cornic était né à Morlaix, et était un émule des Jean-Bart et des Duguay-Trouin.

Malheureusement pour lui, Cornic était dénué de ces qualités qui font un courtisan, et qui portaient de plus en plus les officiers et plus élevés. La hausse nette était à la clôture, de 5/8 à 3/4 pour les traites de commerce et de 1/2 à 5/8 pour le change de banque.

Les ventes sont : connaissement, et clear à 120 3/8 à 120 3/4. 4000 connaissement No 1 à 121 1/8, ensuite un peu plus tard. 5000 et 3000 connaissement No 1 et 3000 clear No 1 à 120 3/4. 2300 connaissement à 120 7/8, 2000 connaissement et clear à 120 5/8 à 121 3/4 et 123. 30,000 à 120 3/4 à 121, et 2000 et 4000 connaissement No 1 et 3000 clear No 1 à 121. 45,000 connaissement No 1 et clear à 120 7/8 à 121 1/8. Nous connaissons aussi No 1 et 3000 clear à 121 1/4 à 121 3/4. Nous apprenons aussi qu'il a été vendu 10,000 de banque à 120 3/4. Le clearing peut être coté maintenant à 120 3/4 à 121 1/8, bon connaissement et connaissement No 1 et clear et 121 1/2 à 121 3/4 le change de banque.

Le change américain n'a pas varié. Les banquiers ont encore vendu 1/8 de traites à vue, sur New York, pour remises, à 1/8 d'escompte. Les transactions comprennent $50,000 de banquiers, à vue, sur New-York, et $13,000 en change de commerce à 5/16 d'escompte. $30,000 en change de commerce à 5/16 d'escompte, $10,000 de banquiers, $12,000, $20,000 et $25,000 de banque à 1/16, $10,000, $30,000 et $50,000 en change de banque, $10,000, $12,000 et $30,000 de banquiers, $25,000 et $50,000 de banque à 3/8, $15,000 en change de commerce à 7/16.

Une vente de $12,000 en chèques de banque, en or, sur New York, s'est faite à 3/8 d'escompte. Quelques banques ont tiré de petites sommes, pour remises, à 1/8 d'escompte.

50 actions de la banque de l'Union se sont vendues à $35 50 ; 7 du chemin de fer de la rue St Charles à $70 ; 10 de la banque Générale Nationale à $150. Nous avons oublié de mentionner d'autres petites ventes de actions de la banque de l'Union à $34.

Le nouveau mandats de l'Etat ont changé de mains à 97 3/4 et 97 1/2 ; il en demandé 97 3/4 — des premiers et 98 1/4 à 98 3/4 des seconds.

On n'offre que des lots insignifiants de billets de la ville. Les courtiers achètent à 24 1/2 à 25 et vendent à 28 1/2 à 30 d'escompte.

Plus tard. — Les ventes, au Board des Courtiers, ce soir, ont été de $5,000 de bons de ville ; 90 à 70 cents, et de 20 actions du chemin de fer d'Orléans à 92.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Jeudi, 2 février 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 7850 balles, prises en partie sur prix antérieurs, mais en presque totalité à une baisse d'environ ¼ ct. Nous cotons : low ordinary 10¾ à 11¼, ordin. 11¾ à 12¼c, good ordinary 13¼ à 13¾, low middling 13¾ à 14¼ c, middling 14⅜ à 14¾c strictement middling 15¾ à 15¾.

Le marché a ouvert avec une influence défavorable causée par des ventes décourageantes venus de Liverpool et bien que les fâcheux effets produits par ces télégrammes aient été en quelque façon atténués par une hausse matérielle du change sterling, il est cependant un fait que le stock offert étant rond, les facteurs ont été forcés de faire de nouvelles concessions, spécialement en ce qui a regardé les belles marques et les lots pleines de poussière. Il s'est vendu du strict good ordinary à low middling de 13¾ à 14¼ ; du low middling à un prix assez bas que 13¾, du strict low middling à 14¾ et 14¾,—mais pour des lots exceptionnels,—du strict low middling à middling 14¾ et à middling au même prix. Malgré tout, quelques autorités ont continué à coter le middling à 14⅜ à 15 c et le low middling à 13¾ à 14¾.

Les receptes, proprement dites, depuis hier soir qui embrassent 4450 balles contre 8361 l'an dernier, faisant un total depuis vendredi soir de 40889 balles contre 40893 dans la même laps de temps la semaine dernière et 39025 l'an dernier, et depuis le 31 août 744285 balles contre 648631 l'année dernière.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 1357 balles à destination du Providence et 57 à destination de New York.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal....		30696
Arriv. dep. le dern. état.....	4630	
Arrivé précédemm.....	781305	785935
		816631
Expédié aujourd'hui.....	1414	
Expédié précédemment.....	589151	590565
Stock en mains et à bord...		226066

FRET—La demande de capacités pour les navires étrangers n'a point cédé et les taux sont stables et fermes. Il n'y a dans le port que peu de navires sans engagements ; les affaires continuent à être bonnes dans le cabotage.

Transport par vapeur—coton pour Liv. 3/8 d. pour New York, et Philadelphie 3/8, autre pour N York $ 50, pour Philadelphie $5 ; mélasse pour New York $9 50, beef en tierçons pour de $2.

Sur voiliers—Coton pour Liverpool 5/8 d. pour Hambourg 11/16 d, pour Brême 11/16 d, pour Anvers 11/16 d, pour Gênes 1⅜ c, pour 32s à 6d à 35 s, suif 32 s 6 d, huile, 6 s ; mélasse pour N York, pour Boston $7, mélasse pour de $2.

SUCRE—Reçu aujourd'hui 864 boucauds. La demande est bonne et porte sur toutes qualités et les prix en sont fermes. Nous avons arrivés et vendons aujourd'hui à 5 5/8 c pour l'inférieur, 6¾ à 7— c pour le commun, 7⅛ à 8 c pour le bon ordinaire, 8¼ à 8⅝ pour le fair, 9 à 9⅜ pour le bon fair, 9⅝ à 9¾ c pour le fully fair, 10 à 10⅛ pour le prime, 10⅜ à 11c pour le choice prime, 11¼ à 11c pour le strictement choice et 11¾ à 12 c pour le secondes, 11⅜ à 12¼ c pour le secondes claires, 13⅜ à 13¾ pour le [illegible].

MÉLASSE—Reçu aujourd'hui 1200 barils. La demande est bonne et porte spécialement sur les qualités fancy. Nous vendons aujourd'hui à 28 c pour le fancy, 27 c pour les choix, 26 c pour le fair, 25 c pour le prime, 24 à 25 c pour le [illegible].

Quelques ventes à 4 mois ont eu lieu à 2 c d'escompte et les transactions dans ces prix ont à la hausse. Nous vendons aujourd'hui un baril [illegible] dans ces prix et 50 de [illegible].

Sucre à $5 25, 50 de simple extra à $6 50, 25 de double extra à $7 50 de triple à $7 12½, 200 à 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $7 12½, 100, 50, et 25 de triple extra à $7 25, 75 et 200 à $7 00, 25 et 25 de choix de à $6 87½, [illegible] pour famille à $6, 400 et [illegible] de [illegible] à des conditions [illegible].

Marché généralement faible et bonnes demandes de la part de détaillants. Ventes de 300 sacs blanc mélangé à 97 c, 300 de blanc, 1200 et 1200 de blanc et jaune et 600 de jaune à 94 c.

Avoine—Stock faible et article ferme. Vente de 200 sacs par les Lacs et Rivières Calmes, en entrepôts à 76 c la barrique.

Son—Stock faible, mais le marché est calme. L'article est coté à $1 05 à $1 06 les cent livres.

Foin—Calme et prix plus bas. Vente de wagonnée de prime de Prairie à $20,50 et de choix à $21 le tonneau.

Viande—Stock de sec—55 barriques et 40 caisses de jambon en pour vendues à 9¼ c, et 16 barriques de saindoux à 12 c.

Bacon—6 et 10 barriques de côtés dégraissés, vendues à 10¾ c. 10 barriques de jambons et 20 de épaules à 11 c. Nous sont cotées à 10¾ à 11 c, les côtés clairs et bon à 10¾ c la livre.

Saindoux—173 barriles de bonne tierce-demi vendues à 14 c. L'article en tierces est coté à 13¾ à 13¾ c, en barriles 14 à 14 c la livre.

Porc—Le meas est tenu à $22 75 le baril, et nous ne pensons pas qu'il puisse être acheté à moins de $23 le baril.

Breakfast bacon—L'article se vend 15 c pour celui du Nord et 16 à 17 c pour celui de l'Ouest.

Graines de coton—Se vendent rondement à $13 à 13 50 le tonneau, sans reple ; on vend 14 50 à 15 le tonneau.

Fromage—Bonne demande à 13 à 16½c la livre et le Dunlap factory de l'Ouest a 17 pour l'English Dairy.

Volaille—Les poules se vendent au détail à 30 à 35 c la douzaine selon la grosseur, les dindes $3 à $10 et les dindes $14 à 17 la douzaine.

Œufs—Les œufs de l'Ouest se vendent en ce moment à 30 c la douzaine.

Comestibles—Les pommes de terre de l'Ohio se vendent en la levée à 3 60 à 3 75 le bl ; les oignons $4 à 5 50 le baril, les pommes $5 à 6 50 la chaudronnée de 4 à 7 le baril et les choux 10 à $15 le cent.

Riz—La demande de riz est bonne et les prix de l'article sont fermes. Nous cotons le riz de la Caroline à 5¾ à 8¾ c pour le fair et 9 pour le bon ; le riz de la Louisiane vaut 5¼ à 5¾ c pour le commun, 6¼ à 7 pour l'ordinaire et 8 pour le prime.

Whisky—Stock rond et bonne demande à 24 à 25 c le gallon de l'Indiana et 100 à $1 02½ le baril de rectifié de Cincinnati. Vente de 50 barils de Cincinnati à $1 le gallon.

Farine de maïs—Rare et ferme à $3 25 le baril de farine séchée au four, prise en magasin.

Beurre—La demande est modérée et le stock ample. Nous cotons le Goshen de choix 40 à 45 c, le commun 25 à 30 c, le bon et la qualité de choix de l'Ouest 35 à 31 cts, inférieur 19¾ à 21 c la livre.

Société pour ériger un monument à ROBERT E. LEE.

AU PUBLIC.

Les soussignés ont été nommés membres du comité Exécutif du Bureau de Direction de la Société pour ériger un monument à R. E. Lee. Le devoir de remplir les fonctions nécessaires à l'accomplissement du but qu'on se propose a été confié à ce comité.

Nous nous permettons de rappeler au public que l'érection d'un monument digne de la mémoire de Robert E. Lee exigera une forte somme d'argent. Nous comptons principalement sur la libéralité des citoyens de la Nouvelle-Orléans à moins de générosses souscriptions, nous ne pourrons pas à faire le montant. Le temps qu'il faudra pour exécuter le travail mettra les souscripteurs à même de pouvoir aisément se payement de leurs souscriptions. Les personnes désirant des billets prêts à l'ordre de la société et qui ne doivent être requittés qu'à mesure que les sommes entrer dans la caisse, sont informées que nous sommes chargés de pourvoir la ville actuel jusqu'à de billets au blanc et la montant en sera remis à ceux qui signeront à l'échéance. Les personnes et les sociétés qui désireraient seconder l'entreprise par leurs dons, en faveur en outre spécifiées publiées sont priés de s'adresser à M. A. Taylor, [illegible] dent du comité chargé de cette partie du programme.

Les membres du comité et ceux qui doivent solliciter des souscriptions se rencontrent de cette à Pavare. Nous prions nos concitoyens de nous aider autant qu'ils le pourront, afin que nous ne prions un moment qui ne soit seulement rappelera les vertus de notre héros, mais aussi une source d'orgueil, un sujet pour notre ville.

Samuel H. Kennedy,	Am. Fortier,
A. W. Bouwerth,	Samuel Boyd,
Wm. S. Pike,	R. S. Marsh,
E. B. Tyler,	Wm. H. Dimond,
Lloyd S. Coleman.	2 jan—10t

Département des Finances.

Hôtel de Ville — Nlle-Orléans, 1 janvier 1871.

LICENCES DE LA VILLE.

Les Rôtiers pour 1871 sont maintenant dûs et prêts à être livrés à l'Hôtel de Ville.

Les personnes qui font un commerce, tiennent sont prévenues de se munir immédiatement de leurs licences pour 1871, sous peine de [illegible] sans autre avertissement le propos de retirer leurs licences, et de les faire renouveler.

J'ai le pouvoir, sous la nouvelle charte, d'empêcher tout commerce quelconque n'est pas muni d'une licence.

JOHN B WALTON,
Administrateur des Finances.

AUX TAXABLES DU PREMIER DISTRICT NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, 1er District.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1871.

Monbureau, No 9 rue Carondelet, sera ouvert depuis le premier février 1871 pour la collecte des Taxes de 1870 et les [illegible] de 1871. Toutes les personnes qui voudront se régler dans les vingt jours qui suivront seront exemptes [illegible] pour [illegible] selon la loi. Les personnes qui ne paieront pas dans les temps [illegible] [illegible] [illegible]